



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240228-B20240227_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-neuf février sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET,
Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



6. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE), et ses modifications successives,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

En 2017, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé de créer l'Aide Communautaire aux Entreprises dans l'objectif de soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Cette aide prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises),

Considérant que cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activités,

Quatre dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACE du 6 février 2024 puis présentés pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 15 février 2024,

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

Date Copil	N° dossier	Entreprise	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux de financement global
06/02/2024	02/2023	Art a miss	Travaux d'aménagement du local, matériel et mobilier	95 982,36 €	50 000,00 €	Hettange-Grande	10 000,00 €	10,42%
	04/2023	SARL Menuiserie Martini	Véhicule utilitaire hybride	22 713,96 €	22 713,96 €	Hettange-Grande	2 271,40 €	10,00%
	06/2023	Elle et lui Coiffure	Mobilier, bacs à shampoing, aménagement des locaux dont peinture	3 220,28 €	3 013,43 €	Hettange-Grande	602,69 €	18,72%
	17/2022	SARL LT Métallerie	Acquisition d'un progiciel, d'un poste de soudure et d'une ponceuse à bande	7 583,95 €	7 583,95 €	Cattenom	1 516,79 €	20,00%
Total							14 390,87 €	302 141,57 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 6 février 2024 et de la Commission « Développement économique » en date du 15 février 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 février 2024

Le Président,

Michel PAQUET

